

## Le roman de l'été

A quoi bon lire des romans quand la vie est un roman, quand les infos nous dispensent d'aller chercher dans les livres ce qu'elles offrent à profusion à l'écran : rebondissements d'affaires juridico-politiques, intrigues et rivalités à la cour présidentielle, crimes passionnels, amours tumultueuses de la Jet society, histoires loufoques, aventures maritimes et aériennes, catastrophes sans précédent...?

L'actualité est palpitante comme un roman. La preuve en est qu'on n'a jamais été si pressé de la transformer en livres, quitte à la malmener un peu.

Il ne faut pas cependant confondre journalisme et littérature.

Trop de prétendus romans se contentent aujourd'hui de nous coller le nez à l'actualité, de romancer les faits divers, de distiller les indiscretions, d'attiser les passions et de régler des comptes. Ils utilisent l'alibi littéraire pour transformer leurs lecteurs en voyous, en partisans et en justiciers, comme si les médias n'y suffisaient pas. Il manque à cette littérature frelatée la distance presque ironique qu'instaure l'imagination de l'écrivain et grâce à laquelle il peut entraîner le lecteur vers les questions extrêmes que la vie s'emploie à neutraliser : le vertige du temps, l'énigme du bien et du mal, la hantise de Dieu, la jouissance du pouvoir, le saisissement du beau...

Un bon roman se reconnaît à sa capacité de suspendre le jugement moral. Il est facile de vérifier que les grands personnages de la littérature sont rarement des parangons de vertu et des héros magnifiques. Ils sont même souvent des êtres veules, des "hommes sans qualités", des somnambules, quand ils ne sont pas des fous, des criminels et des mangeurs d'âme. On ne songerait pas à s'en indigner ou à les récuser. On n'aime jamais tant les personnages romanesques que dans leurs excès, leurs tourments et leur complexité.

C'est le génie du roman que de nous faire entrer en sympathie, hors de tout préjugé, par delà le bien et le mal, avec des êtres de fiction qui dévoilent la part la plus obscure et donc la plus réelle de l'âme humaine.

Un vrai roman, un bon roman n'est pas moral ou immoral. Il s'apprécie à sa liberté d'offrir, à son lecteur, de ne pas juger sa condition humaine.

Et donc de l'aimer.

Bonnes vacances

*Pôle Direction (poste 130)*



**Aïda TURPIN** assure le remplacement de Marie BILHEUX, documentaliste.

### Au sommaire

Page 2

- Intérim territorial
- Rémunération au 1<sup>er</sup> juillet 2010
- Bilan social 2009
- Le SPAT est sur [www.cdg53.fr](http://www.cdg53.fr)
- CET et avis du CTP

Page 3

- Bilan du SPAT

Page 4

- Questionnaire
- Actu concours

### Déjà en ligne, le point sur...

- La prime de fin d'année 2010 : n°10/14,
- Le CET: schéma récapitulatif : n°10/15,
- Cocher ou pas la case TEPA ? : n°10/16,
- Trajet domicile - travail... : n°10/17,
- Dépouillement des questionnaires : n°10/18.

Sur 20 étudiants en **licence professionnelle des métiers administratifs territoriaux** organisée en partenariat avec l'université d'Angers, le CNFPT et les autres CDG des Pays de la Loire, on compte **17 lauréats dont 4 mayennais**.

## Interim territorial : aidez-nous à enrichir le nouveau pôle du CDG

Il nous est signalé, que dans certaines communes, des personnes interviennent régulièrement en renfort pour effectuer quelques heures de travail sur des missions ponctuelles.

**Cela constitue des apports précieux dont nombre de collectivités pourraient bénéficier occasionnellement.**

Nous proposons que les personnes concernées, si elles sont désireuses d'élargir leurs missions, contactent Béatrice LOTTIN du nouveau pôle "Intérim territorial" du CDG. Nous pourrions constituer une liste de personnes, éventuellement disponibles, élargie sur de nombreux secteurs du département.

*Pôle Interim territorial (poste 250)*

## Groupe de pilotage sur l'évaluation

Le groupe de pilotage sur l'évaluation continue de travailler sur une grille d'évaluation du personnel.

Il vous tiendra régulièrement au courant de l'avancée de ses travaux.

*Pôle Direction (Poste 130)*

### Info ratio actifs / retraités

**FPT : 2,5 actifs pour 1 retraité**

FPH : 1,77 actifs pour 1 retraité

FPE : 1,3 actifs pour 1 retraité

**Le SPAT est  
sur [www.cdg53.fr](http://www.cdg53.fr)**



Une nouvelle rubrique SPAT a été créée sur le site Internet du CDG 53 ([www.cdg53.fr](http://www.cdg53.fr)).

Le SPAT est désormais accessible dès le menu de la page d'accueil.

Vous y retrouverez notamment des fiches de prévention élaborées par le SPAT.

Fiches de prévention actuellement en ligne :

- *Le travail sur écran,*
- *Le travail par fortes chaleurs,*
- *Constituer sa trousse de soins,*
- *Réaliser des soins de base.*

La documentation du SPAT, disponible sur le site Internet, continuera à s'enrichir progressivement.

*Pôle documentation (Poste 180)*

## Rémunération au 1<sup>er</sup> juillet 2010

Suite à la revalorisation de l'indice 100, le barème des traitements, les montants de l'IAT, de l'IFTS, les indemnités d'enseignement de la filière artistique, les indemnités des élus ainsi que la notice explicative sont en ligne.

Les indemnités des enseignants qui surveillent les cantines et les études seront mises à jour lors de la parution du texte au BO de l'Éducation nationale.

*Pôle documentation (Poste 180)*

Les prochaines réunions des CAP de catégories A, B et C sont fixées au **mardi 14 décembre 2010.**

## Bilan social 2009

En septembre, le CDG vous proposera un **bilan social déjà pré rempli** à partir des données du logiciel de gestion des carrières CARRUS. Vous aurez à compléter ou vérifier les champs. **La saisie sera accessible en ligne, sur notre site Internet, grâce à un identifiant et un mot de passe qui vous seront transmis par courriel.**

A partir de l'ensemble de ces données, le CDG réalisera un rapport global qui sera transmis au CTP pour les collectivités rattachées au CDG et à la DGCL.

*Pôle GRH (postes 150, 160 et 170)*

La prochaine réunion du **CTP** aura lieu **le jeudi 30 septembre 2010.**

Les dossiers sont à retourner complétés au CDG **avant le mercredi 08 septembre 2010.**

## CET et avis du CTP

(cf. *Point sur* n° 10/15 : schéma récapitulatif)

Pour les collectivités ayant déjà mis en place un compte épargne temps et ayant choisi de délibérer pour permettre à leurs agents de se faire rémunérer des jours et/ou les inscrire au titre de la RAFPT, **il convient de solliciter l'avis du CTP avant de prendre une nouvelle délibération.**

Un modèle de délibération est disponible dans les documents téléchargeables sur [www.cdg53.fr](http://www.cdg53.fr).

La date limite d'option pour les agents étant fixée au 5 novembre pour l'année 2010, **pensez à faire votre demande auprès du prochain CTP fixé le 30 septembre 2010.**

*Pôle protection sociale (poste 220)*

Le SPAT a désormais **6 mois d'existence**. Un premier bilan peut être présenté.

### OBJECTIFS :

Promouvoir une **politique de santé efficace** :

- en privilégiant des actions collectives pour tous les agents, adaptées à leur situation de travail,
- en réalisant des suivis individuels mieux adaptés aux besoins, sur signalement ou en fonction des risques professionnels,
- en accompagnant les collectivités dans leurs obligations réglementaires du décret de 1985, qui est de protéger la santé et la sécurité des agents en prenant en compte les apports liés au renforcement de la pluridisciplinarité du service Santé Professionnelle des Agents Territoriaux.

Cette politique intense de prévention devrait permettre d'éviter l'usure prématurée liée à la pénibilité des tâches et de maintenir les agents en bon état de santé physique, psychique, morale et sociale jusqu'à la fin de leur carrière, aussi longue soit-elle. La promotion du bien-être au travail évitera à terme les reclassements qui s'avèrent souvent difficiles dans les petites collectivités.

### ACTIVITES DU SERVICE :

#### ➤ **Médicale :**

- 338 agents ont été convoqués,
- 313 ont été vus.

Soit un absentéisme de 7,4%. Cela est surprenant car il s'agissait de visites demandées par les collectivités ou les agents.

Les examens complémentaires : audiotests, visiotests, analyses d'urines ont été systématiquement réalisés par les infirmières ainsi que le suivi des vaccins pour 8 personnes.

- 4 agents ont été orientés vers un suivi infirmier,
- 2 agents ont été orientés vers l'assistant social,
- 19 agents ont été orientés vers la psychologue,
- 5 orientations vers le médecin traitant,
- 28 orientations vers le médecin spécialiste.

223 étaient aptes à leur poste,  
20 inaptes temporaires,  
37 aptes avec réserve.

#### ➤ **Activités en milieu de travail :**

**11 déplacements du médecin et des infirmières** dans des collectivités ont permis :

- de visiter des services du CG afin d'évaluer les risques professionnels : 3
- de faire du maintien dans l'emploi : 4
- de donner des conseils en ergonomie : 1
- d'intervenir sur du risque psychosocial : 2

**9 déplacements du technicien et des infirmières** ont permis de présenter le SPAT et de recenser les besoins des collectivités :

- soutien aux ACMO,
- information sur les Equipements de Protection Individuels (EPI),
- information sur la leptospirose, l'alcool, le risque chimique,
- suivi des vaccinations,
- aide à la gestion du stress vis à vis de situations de management difficiles.

D'autres demandes des collectivités n'ont pas encore eu de réponse, notamment celles qui concernent les mesures de bruit (bruit dans les cantines, chez les musiciens et professeurs de musique) et les protections auditives moulées, puisque nous sommes dans l'attente du dosimètre de bruit.

Une intervention a été faite pour l'aménagement d'un poste de travail sur écran.

### ACTIVITES CONNEXES :

- Formation et prise en main du matériel médical et du logiciel médecine,
- Participation aux réunions : CTP, FIPHFP, syndicats, groupe de pilotage sur le risque psychosocial au Conseil général, la prise en charge du problème alcool en Mayenne,
- Réunions de service et temps de réflexion en équipe afin de gérer les demandes des collectivités et les réponses à apporter,
- Recherche documentaire, organisation de la salle de documentation, commande de fascicules et affiches à distribuer,
- Participation aux journées délocalisées du CDG avec présentation du SPAT : 4 réunions.

### CONCLUSION

Ces six premiers mois d'activité auront permis à l'équipe du SPAT de se constituer progressivement. Cette période a été nécessaire pour apprendre à se connaître, définir les missions de chacun et les projets communs avec pour objectif : être au plus près des besoins des collectivités.

La richesse de cette équipe pluridisciplinaire permettra, par ses compétences multiples, de pouvoir accompagner les collectivités sur le sujet de la prévention des risques professionnels, de la santé et du bien-être au travail.

## Questionnaire : merci !

Nous avons sollicité votre attention sur un questionnaire concernant nos moyens de communication (*Clin d'œil*, *Point sur*, site Internet [www.cdg53.fr](http://www.cdg53.fr)) à votre service. Vous avez répondu en nombre avec **118 réponses**, par courrier postal, électronique ou par fax.

Nous vous livrons en *Point sur* un dépouillement brut. Nous devons maintenant faire un travail d'analyse pour mieux comprendre vos attentes et suggestions. Cet approfondissement nous permettra de faire évoluer nos outils de communication pour une meilleure adaptation aux besoins que vous avez exprimés.

Ce *Point sur* sera mis en ligne prochainement.

Pôle documentation (Poste 180)

## Actualité des concours et examens

### ⇒ Résultats

#### • **CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE**

. Les listes d'aptitude sont disponibles sur le site [www.cdg53.fr](http://www.cdg53.fr)

#### • **EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE**

. La liste des admis est disponible sur le site [www.cdg53.fr](http://www.cdg53.fr)

Un nouveau calendrier de concours est disponible sur [www.cdg53.fr](http://www.cdg53.fr)

# Concours

## Autres concours et examens (CDG en convention avec le CDG 53\* , CNFPT et SIC)

### Concours :

- . Agent de maîtrise (CDG 49)
- . Médecin (CDG 76)
- . Psychologue (CDG 85)
- . Gardien de police municipale

Inscriptions en septembre

### Examen professionnel :

- . Directeur de police municipale  
(cat. A - CIG Grande couronne)
- . Chef de service de police municipale de classe  
(cat. B - CIG Grande couronne)

retrait **du 27/07 au 15/09/2010**

retrait **du 27/07 au 15/09/2010**

**\*RAPPEL : Les collectivités mayennaises qui nomment un lauréat inscrit sur une liste d'aptitude établie par un centre de gestion avec lequel le CDG 53 n'a pas passé convention, doivent payer à cet autre CDG une participation correspondant au coût lauréat.**

↳ Pas de participation financière pour la collectivité qui procède à la nomination d'un lauréat d'un concours organisé par un CDG en convention avec le CDG 53.

Pôle Concours (postes 301 et 120)

## Préparation concours et examens

Les agents qui souhaitent préparer un concours ou un examen peuvent consulter l'offre de formation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sur le site de la délégation régionale des Pays de la Loire : [www.paysdelaloire.cnfpt.fr](http://www.paysdelaloire.cnfpt.fr) rubrique "Préparer un concours ou un examen".